

Dossier Thématique

« ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ET SANTÉ EN AFRIQUE »

« WORK ENVIRONMENT AND HEALTH IN AFRICA »

Sous la coordination de

Dre. YMBA Maïmouna, Dr. N'DOLLY Stéphane Désiré E. et Dr. EBA Konin Arsène

ARGUMENTAIRE

L'environnement de travail est l'ensemble des conditions matérielles, services et moyens mis à disposition des salariés pour la réalisation de leur travail dans des activités (ARSEG, 2016, p.1).

Chaque année, dans le monde, 2,78 millions de travailleurs meurent d'accidents de travail et de maladies professionnelles et 374 millions sont victimes d'accidents de travail non mortel (OIT, 2021, p.10). Pour ainsi, l'OMS (2022, p.1), a fourni des lignes directrices et des recommandations sur la prévention et la gestion des risques professionnels. Cela est connu sous le vocable Sécurité et Santé au Travail (SST), qui est une discipline étroitement liée à la santé publique et au développement des systèmes de santé ; elle assure ainsi, la prévention et le traitement des blessures et des maladies liées au travail et la protection et la promotion de la sécurité et la santé des travailleurs. Selon l'OIT (2021, p 13), la SST vise à améliorer les conditions de travail et l'environnement ; elle englobe les domaines spécialisés tels que la médecine du travail, l'hygiène industrielle, la toxicologie, l'éducation, la sécurité industrielle ou encore la psychologie et fait intervenir les professionnels de la santé notamment les médecins et infirmiers en médecine du travail.

En effet, la Santé et la Sécurité au Travail tiennent aujourd'hui une place de plus en plus prépondérante dans la stratégie et le management des entreprises, car au-delà du drame humain et social qu'occasionnent un accident du travail (AT) ou une maladie professionnelle (MP), les impacts économiques et juridiques sont souvent non négligeables (Ait A. O., 2018, p.10). Cependant, de nombreux employeurs ont adopté des programmes de sécurité basée sur le comportement (SBC), mais qui exposent les travailleurs(euses) à des dangers qui menacent leur vie et leur sécurité (UITA, 2021, p.1). Pour Roderick L (2012, p.7), tout individu est l'acteur de sa propre santé en fonction de ses habitudes alimentaires, de son niveau d'activité physique, de son hygiène et d'autres déterminants de son style de vie qui peuvent être favorables ou défavorables à un bon état de santé ; il n'existe pas de consensus général sur la nature de la relation entre l'état de santé et les conditions environnementales de travail; une des raisons qui justifie cela

c'est la complexité environnementale, géographique et temporelle du sujet de même que la diversité socioprofessionnelle et sociale des populations qui vivent et travaillent dans des endroits donnés.

Or dès sa création, l'OIT s'est vue investie d'une mission de protection des travailleurs qui a vu la création de bases de convention et de pratiques engageant la responsabilité des employeurs, des travailleurs et du gouvernement en cas de lésions professionnelles (Gérin M. et Bergeret A., 2003, p.566).

Les problèmes de santé causés par le travail, peuvent se développer discrètement et dans certains cas, n'apparaître que beaucoup plus tard dans la vie (OIT, 2021, p.14). Ainsi, les effets d'une exposition souvent répétée présente un danger qu'il faudrait prendre en considération. Pour Naton, J.F (2023, p.45), en milieu de travail, le coup de chaleur par exemple, est le plus souvent associé à une activité physique intense, L'exposition à la chaleur peut provoquer une altération progressive des performances cognitives qui constituent un facteur de risque d'accident du travail ; or pour l'OMS et l'OIT (2021, p.40), le travail au soleil est à l'origine d'un décès sur trois par cancer de la peau sans mélanome.

Ainsi, à l'instar des milieux tels que l'air ambiant, les aliments ou l'eau potable, le milieu de travail doit être considéré comme une composante majeure de l'environnement susceptible d'affecter la santé (Gérin M. et Bergeret A., 2003, p.566). Si travailler est nécessaire à la santé, la santé n'est pas le but premier du travail, elle n'est qu'un résultat, qui relève d'une dynamique qui est certes propre à chacun, mais qui dépend des conditions collectives du travail, et, plus encore, de la manière dont celles-ci sont modulées, investies par les personnes elles-mêmes (Cottet R. et al., 2009, p.13). Des problèmes de santé, quelles qu'en soient les origines, engendrent des difficultés dans le travail (difficultés à faire le travail, perte d'efficacité). Dans le monde entier, le nombre des maladies dues au travail provient en effet d'une grande diversité de caractéristiques propres à chaque pays ou région : climat, faune, densité de la population, conditions de vie, habitudes alimentaires, normes d'hygiène, degré d'instruction, formation professionnelle, conditions de travail, développement technologique, qualité des services et possibilités de s'y adresser, etc. (Forastieri V., 2000, p.7). En 2015, les différences entre milieu de travail urbain et milieu de travail rural étaient importantes : les travailleurs en milieu rural étaient plus susceptibles d'être non qualifiés et d'être employés dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la chasse et de la pêche (Bang F. et al., 2019, p.2). Ainsi, en milieu rural, les conditions de travail sont généralement mauvaises et l'accès à la protection sociale est limitée (FAO, 2014, p.9). Ceux qui travaillent dans l'agriculture sont amenés à effectuer des tâches dangereuses dans un environnement à risque où la sécurité et la santé au travail sont compromises, avec des conséquences dramatiques sur la productivité et les moyens d'existence des pauvres, surtout si l'on prend en compte la forte prévalence de la malnutrition, du VIH/SIDA, de la malaria et

d'autres maladies très présentes en milieu rural. Au moins 170 000 travailleurs agricoles succombent chaque année (OIT, 2014). L'emploi rural est de ce fait, rarement couvert par les législations nationales, en droit et en pratique, parce qu'il relève surtout du secteur informel. Ainsi, les petits producteurs et les autres travailleurs ruraux, notamment les enfants, les jeunes, les femmes et les travailleurs migrants, ont un accès limité à la protection sociale, comme par exemple les prestations liées au chômage ou à l'incapacité de travailler (grossesse, maladie, incapacité, invalidité ou âge avancé (FAO, 2014, p.15). Les contraintes physiques de l'environnement de travail en milieu rural notamment, et a fortiori leur cumul, concourent à accroître la pénibilité et le risque d'accident du travail (Gervais M et al., 2006, p.14).

En outre, l'amélioration des conditions de travail constitue un élément clé dans la recherche du bien-être en milieu professionnel (Nakou Z.D. et Simen S.F ; 2021, p.2). Si la recherche d'un complet bien-être doit être intégrée aux politiques de santé, une approche décloisonnée de la santé au travail doit être de mise. L'orientation doit être donnée à la qualité de vie et des conditions de travail. Ainsi l'Organisation internationale du travail (OIT) a récemment inclus l'exigence d'un milieu de travail sûr et salubre dans le cadre des principes et droits fondamentaux au travail (Naton J.F, 2023, p.7)

Les réflexions proposées à partir de la thématique « ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ET SANTÉ EN AFRIQUE », doivent nous permettre de réfléchir sur les moyens d'améliorer l'environnement et la sécurité au travail et le bien-être des travailleurs en Afrique. L'intérêt du présent numéro thématique est de questionner l'interaction entre l'environnement de travail et la santé des travailleurs en Afrique. Si la recherche d'un complet bien-être doit être intégrée aux politiques de santé, une approche décloisonnée de la santé au travail nécessite un intérêt particulier face à l'environnement et les conditions de travail, mais également dans tous les domaines de l'existence (Naton, J.F., 2023, p.9). La transdisciplinarité est nécessaire avec une réflexion globale intégrant l'impact de l'environnement sur la santé des individus.

En phase avec la multiplication des réflexions dans ce champ de recherche pluridisciplinaire et à la nature des préoccupations scientifiques qu'elle révèle, la réflexion s'articulera autour de six (6) axes.

AXE 1 : Cadre, conditions de travail et santé

Les conditions de travail sont caractérisées par des composantes physiques et environnementales, organisationnelles, sociales et psychologiques. Elles ont une forte incidence sur le comportement des salariés et notamment leur santé (Bousquet B., 2018, p.1). Cependant, du fait des salaires qui restent souvent trop faibles pour de nombreux travailleurs et qui peinent à satisfaire leurs besoins élémentaires, les conditions de travail insalubres et dangereuses restent prédominantes dans les pays en développement tandis qu'elles se raréfient

dans les pays industrialisés mais (OIT, 2021, p.36). L'objectif de cet axe est de décrire les conditions de travail et leur impact sur la santé des travailleurs.

AXE 2 : Sécurité et santé au travail

La sécurité au travail désigne diverses disciplines visant à supprimer ou à limiter certains effets nuisibles du travail sur l'être humain (santé physique ou mentale) et sur son environnement. Or, les accidents du travail et les maladies professionnelles sont récurrents et ont des effets dévastateurs sur les travailleurs, les entreprises, les communautés et les économies tout entières. Malgré de nombreuses améliorations, la prévention des accidents et des maladies liées au travail continue de revêtir une importance considérable à l'échelle mondiale. L'objectif de cet axe est de présenter ce qui est fait ou devrait être fait en termes de sécurité au travail qui puisse ne pas impacter la santé des travailleurs.

AXE 3 : Temps de travail et santé

La question du temps de travail est au cœur des travaux de l'OIT. Parmi les changements d'organisation du travail qui se sont étendus à des fractions de plus en plus importantes de travailleurs et auxquels les chercheurs s'intéressent afin de mieux comprendre leurs effets sur la santé et la sécurité des travailleurs, les plus répandus concernent le temps de travail : travail sous contrainte de temps, horaires imprévisibles ou irréguliers, rythmes changeants du travail, travail de nuit, etc. (Gervais M. et al., 2006, p.14). De longs horaires réguliers ou des horaires « asociaux », comme les horaires de nuit, ne sont ni choisis par les travailleurs ni bénéfiques pour eux d'un point de vue médical. De plus, les effets néfastes de tels horaires ne se limitent pas à la santé de l'individu mais affectent également sa famille et la société dans son ensemble (BIT, 2007, p.8). L'objectif de cet axe est de montrer la durée de travail, la fréquence et l'impact sur la santé des travailleurs.

Axe 4 : Secteurs d'activités, sécurité au travail et santé

Malgré le fait que les pratiques de prévention de la sécurité et de la santé au travail se soient en général améliorées, des problèmes se posent en raison des écarts de risques entre les secteurs d'activités (activités domestiques, agriculture, pêche, commerces, restaurations, etc.), les grandes et les petites entreprises (industries), entre les travailleurs réguliers et les travailleurs en sous-traitance, etc. De plus, les innovations technologiques ont fait apparaître de nouveaux risques professionnels (OIT, 2021). Ainsi, l'exposition à des facteurs de risques sanitaires (air pollué, pesticides chimiques, etc.), peut entraîner non seulement un empoisonnement avec effet immédiat ou aigu sur la santé, mais aussi provoquer des cancers qui mettent parfois de nombreuses années avant d'apparaître. L'objectif de cet axe est de montrer les facteurs de risques de santé encourus par les travailleurs en fonction du type d'activités.

AXE 5 : Bien-être au travail et santé

L'article 3 de la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs, définit le bien-être, comme « l'ensemble des facteurs concernant les conditions dans lesquelles le travail est effectué » et précise que ce bien-être doit être recherché par des mesures concernant : la sécurité au travail ; la protection de la santé du travailleur ; les aspects psychosociaux du travail ; l'ergonomie ; l'hygiène du travail, et l'embellissement des lieux de travail (UMUTONI L.D, 2018, p.2). Le bien-être s'entend ainsi comme tout autant physique, moral que social ; Le monde du travail est quant à lui caractérisé par la pluralité de changements qui s'y opèrent et qui, s'ils ne font pas objets d'un accompagnement, deviennent des facteurs de risques. Ainsi, face à ces changements organisationnels, le bien-être au travail s'avère une approche adéquate, car les pathologies qui résultent de ces changements (stress, dépression, anxiété, violence, intimidation...), « sont liés à l'exposition à un risque spécifique qu'à un ensemble de facteurs tels que l'organisation des tâches, les modalités de temps de travail (OMS, 2012, p.11). L'objectif de cet axe est de présenter les facteurs qui favorisent ou entravent le bien-être au travail et qui ont un impact sur leur santé.

Axe 6 : Etude comparative du milieu de vie (Rural/Urban), travail et santé

La santé de la population est conçue dans le plan de recherche comme étant la résultante d'une série de déterminants interagissant avec les caractéristiques sociodémographiques (sexe, âge, éducation, revenu), les habitudes de vie (consommation de tabac, activités physiques, alimentation) et les expériences des individus, incluant leur inscription dans des réseaux sociaux (De Koninck M. et al., 2006, p.3) ; ainsi, le milieu de vie peut avoir un impact externe sur la santé. Or, il existe des différences entre les zones rurales et urbaines en ce qui concerne la couverture de services de santé clés comme l'aide professionnelle lors de l'accouchement, la vaccination, et le diagnostic et traitement des maladies courantes (OMS, 2012, p.10). En effet, une étude de l'AMRF (2022, p.1), en 2020 et 2021, a montré qu'entre l'aggravation des écarts d'espérance de vie, la moindre consommation de soins hospitaliers, le vieillissement des professionnels de santé ou encore la baisse de la densité médicale, les territoires ruraux apparaissent comme les plus touchés. Par contre en ville, le phénomène majeur au plan de la santé est celui de la promiscuité humaine (Salem Gérard et Jeannée Emile, 1989, p.10). Une analyse des densités par type d'habitat mise en relation avec une étude sur l'approvisionnement/évacuation de l'eau et sur l'hygiène du milieu rend globalement compte des facteurs de risques sanitaires liés à l'environnement (maladies liées à la promiscuité et au manque d'hygiène). A cela, il faut ajouter que près de neuf individus actifs sur dix ont leur activité principale rattachée à l'agriculture ou à l'élevage ; l'exposition aux produits agrochimiques met gravement en péril leur santé (FAO, 2014, p.13). Ainsi, l'objectif de cet axe est

d'établir à partir d'étude comparative, le lien entre le milieu de vie, le travail effectué et les problèmes de santé des populations.

Varia

Chaque Numéro de la RETSSA contient une rubrique varia. Ce dernier axe thématique s'inscrit dans cette tradition. Il s'ouvre donc à diverses contributions qui ne sont pas forcément en lien avec la thématique traitée dans ce Dossier (voir les différentes rubriques de la revue RETSSA : www.retssa-ci.com).

SOUSSION D'ARTICLE ET CONTACT

La soumission des articles complets se fait directement sur le site de la revue RETSSA : www.retssa-ci.com contre un accusé de réception.

Pour toutes questions relatives à l'appel à contribution ou à la soumission, merci nous envoyer un message à cette adresse e-mail : rev.tssa@gmail.com.

CALENDRIER DE PUBLICATION

- Date limite de soumission des articles : **20 Septembre 2024**
- Sélection des contributions par le comité scientifique : **30 Septembre 2024**
- Date de publication du Dossier Thématique : **14 Décembre 2024**

CONSIGNES AUX AUTEURS

Les contributions doivent se conformer scrupuleusement aux normes éditoriales de la **RETSSA**. Les consignes aux auteurs sont à consulter sur le site de la revue dont le lien est : https://retssa-ci.com/Directives_aux_auteurs

COORDINATION DU DOSSIER THEMATIQUE

Ce Dossier Thématique est coordonné par :

- **Dre. YMBA Maïmouna**, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire), Institut de Géographie Tropicale d'Abidjan, Laboratoire GRETSSA, E-mail : hadassah.ymba@gmail.com
- **Dr. N'DOLLY Stéphane Désiré Eckou**, Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire), Institut de Géographie Tropicale d'Abidjan, Laboratoire GRETSSA, E-mail : ndolistephanedesire7@gmail.com
- **Dr. EBA Konin Arsène**, Maître-Assistant, Université de Daloa (Côte d'Ivoire), Laboratoire GRETSSA, E-mail : eba.arsene@gmail.com

Références Bibliographiques

Ait Ahmed Ourida, 2018, Cours d'Hygiène, sécurité et environnement (HSE), polycopie destiné aux étudiants de 3ème année option « Chimie Analytique » Université des Sciences et de la Technologie d'Oran MB, Faculté de chimie, Département de chimie physique, 89 p.

Association des Directeurs de l'Environnement de Travail (ARSEG), 2016, L'environnement de travail, 5 p.

Association des maires ruraux de France (AMRF), 2022, Études sur la santé en milieu rural, « la bombe à retardement » - 09.2022, 15 p.

Bang Felix, McFaull Steven, Cheesman James et Minh T. Do, 2019, Recherche quantitative originale – Écart entre milieu rural et milieu urbain : différences dans les caractéristiques des blessures ; Promotion de la santé et prévention des maladies chroniques au Canada Recherche, politiques et pratiques, Vol 39, n° 12, décembre 2019, 7p.

Bousquet Bénédicte, 2018, Les composantes des conditions de travail et leurs enjeux, <http://sitededie.fontainepicard.com/demo/sam/wp-content/uploads/sites/3/2018/03/fiche-savoir-les-composantes-des-conditions-de-travail-et-leurs-enjeux.pdf>, 2 p.

Bureau international du Travail (BIT) Genève, 2007, le temps de travail décent : Équilibrer les besoins des travailleurs avec les exigences des entreprises, Programme des conditions de travail et d'emploi (TRAVAIL), 29 p.

Cottet Rémi, Fraix Nicolas, Franchi Pierre, 2009, la santé au travail, Aravis, www.aravis.aract.fr, 20 p.

De Koninck Maria, Disant Marie-Jeanne, Pampalon Robert et Équipe de recherche sur les inégalités sociales de santé, 2006, Inégalités sociales de santé : influence des milieux de vie, La santé au risque du social, (55), pp.125–136. <https://doi.org/10.7202/013230ar>

Forastieri Valentina, 2000, Programme de l'OIT sur la sécurité et la santé dans l'agriculture : défis à relever pour fournir des services de santé et de sécurité aux travailleurs agricoles au XXIe siècle ; la santé et la sécurité dans l'agriculture Education ouvrière 2000/1-2 Numéros 118-119, 126 p.

Gérin Michel et Bergeret Alain, 2003, Milieu de travail, In Environnement et santé publique-Fondements et pratiques, pp.565-592.

Gervais Michèle, Massicotte Paul et Champoux Danièle, 2006, Conditions de travail, de santé et de sécurité des travailleurs du Québec, Organisation du travail, IRSST (Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail), 139 p.

Guichaoua André, 1992, Restauration de l'environnement et emploi au Sahel, Organisation internationale du Travail, Revue internationale du Travail, vol. 131, 1992, n0 1, pp.121-134.

Nakou Zinsou Daniel et Simen Serge Francis, 2021, *bien-être au travail et performance globale : une étude exploratoire dans les organisations béninoises*, 2ème Colloque du Réseau Scientifique des Femmes Universitaires en Gestion et en Économie (RéSFUGE) : Thème : Développement durable, qualité de vie et bien-être : Regards croisés ; Université de Yaoundé II-Soa (Cameroun), 24 p

Naton Jean-François, 2023, Travail et santé environnement : quels défis à relever face aux dérèglements climatiques ? Conseil économique, social et environnemental, Journal Officiel de la République Française, No 41123-0010, 158 p.

Organisation Mondiale de la Santé (OMS), 2012, Systèmes de santé en Afrique Perceptions et perspectives communautaires, Rapport d'une étude multipays, 97 p

Organisation Mondiale de la Santé (OMS), 2022, La santé au travail : agents de santé, Rapport, 7 p

Organisation Internationale du Travail (OIT), 2021, Améliorer la sécurité et la santé au travail dans les petites et moyennes entreprises, Bureau International du Travail (BIT)-Genève, 2021, 84 p

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 2014, Promouvoir des emplois ruraux décentés pour plus de sécurité alimentaire : Raisons d'agir, Division de la protection sociale (ESP) Département du développement économique et social 40 p

Roderick Lawrence, 2012, Environnement, Santé et Développement durable : quelles interdépendances ? Institut des Sciences de l'Environnement, Université de Genève, 36 p

Salem Gérard et Jeannée Emile, 1989, situations particulières des zones urbaines, In : Rougemont A. (ed.), Brunet-Jailly Joseph (ed.). Planifier, gérer, évaluer la santé en pays tropicaux Paris : Doin, ISBN 2-7040-0609-1, pp.193-218.

UMUTONI Liliane-Déborah, 2018, la loi sur le bien-être au travail et les obligations de l'employeur, Flash Accueil 33-ONE 2018, pp.12-20.

Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA), 2021, pour un lieu de travail sûr et salubre : un guide syndical pour lutter contre les programmes de sécurité basée sur le comportement, OIT Actrav, BIT Genève, www.iuf.org, 6 p.